



Procès-verbal du Conseil général, n°2

27.05.2021, 20h

La version française fait foi.

La séance est ouverte à 20h00 par Mme la Présidente, Sonja Walter.

« Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Chers collègues,

Chers concitoyens et concitoyennes,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 2^{ème} séance du Conseil général.

Je constate que la convocation pour la présente séance contenant l'ordre du jour, vous est parvenue dans le délai légal et réglementaire, soit dans le délai de 10 jours fixé par l'article 38 alinéa 1 de la Loi sur les Communes. Je m'excuse pour l'erreur de plume qui s'est glissée dans la date sous le point numéro 3, soit la date du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020 et non pas 2021.

Je vous informe que tous les documents, sauf le rapport de la Commission financière, sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf sur demande ou nécessité formulée par un membre du Conseil général.

Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les Communes. Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. »

1. Appel nominal

Mme la Présidente procède à l'appel nominal.

Excusé(es) : 1 (Claude Progin)

Absent(es) : 0

49 conseillers sont présents, la majorité se situe à 25 voix.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.



Ordre du jour

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 28 avril 2021
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020
4. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative
5. Délégation de compétence au Conseil communal
6. Comptes 2020
7. Information du Bureau du Conseil général
8. Information du Conseil communal
9. Divers

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour.

M. Walter demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. Ce point concerne la votation consultative du 26 septembre 2021. Il propose que le Conseil général fasse une recommandation au Conseil communal de maintenir cette date.

Mme Hayoz Helfer demande que cette proposition soit formulée en allemand.

M. Walter reformule sa proposition en allemand.

Mme la Présidente soumet la proposition au vote à main levée.

Pour : 43
Contre : 2
Abstentions : 4

Cette proposition est donc ajoutée au procès-verbal en point numéro 9.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée passe au vote d'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance constitutive du 28 avril 2021

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance constitutive.

M. Jean-Luc Barras apprécie les modifications apportées, à l'avenir il souhaite que la version allemande soit disponible en même temps que la version française. Mme la Présidente lui répond que cela sera fait.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet donc le procès-verbal à approbation.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

Mme la Présidente remercie la rédactrice du procès-verbal, Joëlle Martinucci, pour son travail qui n'a pas été facile vu le peu de temps entre les 2 séances.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Mme la Présidente demande si quelqu'un a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la dernière assemblée communale.

Ce n'est pas le cas, elle le soumet donc à approbation.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.



4. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative

Lors de la séance avec les chefs de groupe, il a été proposé que la Commission d'aménagement soit composée de 7 membres.

La proposition est soumise à la votation.

Pour : 48
Contre : 1
Abstention : 0

Le nombre de 7 membres est approuvé.

Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée.

M. Dany Horner rappelle qu'il est important que toutes les anciennes communes soient représentées vu que les PAL sont encore en cours.

Mme Plancherel explique que la représentation des anciennes communes est importante mais que les compétences des membres également. Il est impossible que tous les groupes soient représentés.

M. Stöhr explique que son groupe a proposé un candidat pour offrir du choix. Il constate que la discussion entre les groupes laisse à désirer.

Mme la Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

M. Dany Horner demande la parole et propose que les candidats se présentent. Les candidats prennent la parole chacun leur tour.

Mme la Présidente annonce le nom des membres nommés par le Conseil communal :

- Mario Wüthrich, Courtaman, Conseiller communal
- Laurent Berset, Courtaman, Pour notre commune
- Pascal Vinard, Courtepin, Courtepin Ensemble

Les candidats à l'élection par le Conseil général sont :

- Jean-Denis Horner, Wallenried, Pour notre commune : 23 voix
- Gilles Michaud, Villarepos, Pluriel-Plural : 26 voix
- Daniel Jorio, Pensier, Pluriel-Plural : 32 voix
- Daniel Fuhrer, Wallenried, Entente Bourgeoise : 20 voix
- Nicolas Gurtner, Villarepos, Entente Bourgeoise : 20 voix
- Erwin Fuhrer, Courtaman, Le Centre/Die Mitte : 14 voix
- Rufino Leon, Courtaman, Libre : 26 voix

Seuls M. Gilles Michaud, M. Daniel Jorio et M. Rufino Leon obtiennent la majorité absolue.



Il est donc procédé à un 2^{ème} tour à la majorité relative pour l'élection du dernier membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Jean-Denis Horner : 22 voix
- Daniel Fuhrer : 10 voix
- Nicolas Gurtner : 5 voix
- Erwin Fuhrer : 10 voix

M. Jean-Denis Horner est donc le dernier élu à la Commission d'aménagement du territoire.

Applaudissements.

Mme la Présidente les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat.

5. Délégation de compétence au Conseil communal

Les conseillers généraux ont reçu le message concernant la délégation de compétence au Conseil communal avec la convocation. Mme la Présidente explique qu'il est d'usage que le Conseil communal demande au législatif, désormais le Conseil général, de lui accorder une délégation de compétence. Cette pratique visant à simplifier la procédure est autorisée par l'article 10 alinéa 2 de la Loi sur les Communes. Elle donne la parole à M. Eric Vonlanthen, conseiller communal en charge des finances, afin d'apporter quelques précisions et de répondre aux éventuelles questions.

M. Vonlanthen explique que la délégation de compétences sert pour les imprévus au budget. Le montant attribué pour un projet ne peut pas être dépassé. Il donne un exemple d'imprévu lors de travaux. Lorsque cela se produit, il y a 2 options soit convoquer une assemblée extraordinaire soit utiliser la délégation de compétence. Le montant de 60'000.- a été calculé d'après les montants des années précédentes. Cette délégation de compétence est valable jusqu'à la fin de l'année 2021 ou au plus tard à l'approbation du nouveau règlement.

M. Vonlanthen demande si quelqu'un a une question.

M. Leon demande si le montant de CHF 60'000.- est pour chaque projet ou pour toute l'année.

M. Vonlanthen répond que le montant de CHF 60'000.- est par projet.

M. Leon demande si ce montant est pris sur les réserves de la commune ou fait l'objet d'un crédit.

M. Vonlanthen répond que ce montant est prélevé dans les liquidités de la commune.

M. Renz précise que s'il n'y a pas assez de liquidités, le Conseil communal doit faire une demande de crédit au Conseil général.

Mme Andrey dit que ce montant peut être utilisé lors de dégâts.

M. Renz explique que lorsque la nature de la dépense est urgente, le Conseil communal a une compétence illimitée avec l'accord de la Commission financière. Il y a plus de détails dans la Loi sur les finances communales.

La parole n'est plus demandée.



Mme la Présidente demande si quelqu'un a des remarques.

M. Peter Grünig demande que la version en allemand soit modifiée car elle ne correspond pas à la version en français. Il lit sa proposition.

M. Vonlanthen constate que les changements ont été faits sur la version en français n'ont pas été mis à jour sur la version en allemand et s'en excuse. Les corrections de M. Grünig seront apportées à la version allemande.

Mme la Présidente soumet la proposition de M. Grünig au vote.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet la délégation de compétence au vote.

La délégation de compétence au Conseil communal est approuvée à l'unanimité.

6. Comptes 2020

M. Eric Vonlanthen fait une présentation des comptes 2020.

Le rapport des comptes a été envoyé aux membres du Conseil général.

M. Vonlanthen présente des diagrammes pour les chapitres Administration, Ordre public, Enseignement et formation, Culture et loisirs, Santé, Affaires sociales, Transports et communications, Environnement, Economie et Finances et impôts. Personne n'a de questions ou de remarques concernant ces chapitres.

Il explique ensuite que l'exercice de l'année 2020 se solde par un résultat positif de CHF 113'872.26.-. Ce montant est inférieur de CHF 16'431.74.- par rapport au budget. Avant les attributions spéciales et provisoires, les résultats de l'exercice 2020 présente un excédent de produit de CHF 2'513'872.26.-. Un montant de CHF 1'400'000 est attribué à la réserve constituée pour la nouvelle école de Courtepin et un montant de CHF 1'000'000.- passé de provision en passifs transitoires acomptes d'impôts.

L'année 2020 fut particulière en raison de la pandémie de Covid-19. Les mesures sanitaires prises depuis le mois de mars ont eu des impacts plus ou moins marqués. La commune a eu CHF 21'400.- de charges en moins en raison de la pandémie. M. Vonlanthen demande si quelqu'un a des questions ou des remarques.

M. Leon demande si la commune serait en déficit s'il n'y avait pas eu la pandémie.

M. Vonlanthen répond que non.

M. Leon demande s'il y a une erreur dans le budget vu la différence.

M. Vonlanthen répond que non, le revenu des impôts a été estimé un peu bas.

M. Leon demande si le budget a été calculé au plus juste.

M. Vonlanthen répond que non.

La parole n'est plus demandée.



M. Vonlanthen passe maintenant aux comptes d'investissement. Ils regroupent tous les comptes dont le montant a été accordé, que le projet soit commencé ou non. Tous les comptes accordés avant la fusion ont été repris. Aucun des projets en cours ne fait l'objet d'un dépassement. M. Vonlanthen demande si quelqu'un a des questions ou des remarques.

M. Leon demande si les montants votés en 2014 sont toujours corrects. Est-ce qu'il faut les réviser ou les refaire estimer ?

M. Vonlanthen répond qu'effectivement certains projets devront être réévalués. Concernant les projets qui n'ont pas commencés, le Conseil communal va étudier si ces projets font toujours sens.

M. Leon demande si le Conseil communal s'est fixé un délai.

M. Vonlanthen répond que non.

Mme Andrey demande pourquoi il est écrit véhicules éditaires votés en 2021.

M. Vonlanthen répond que cela a été voté dans le budget 2021.

La parole n'est plus demandée.

M. Vonlanthen explique que lorsque les comptes sont approuvés, ils sont envoyés au Canton ensuite la Commune reçoit un rapport de leur part.

Mme la Présidente remercie M. Vonlanthen et donne la parole à M. Renz, président de la Commission financière.

M. Stéphane Renz lit le rapport de la Commission financière en français, le texte en allemand est projeté à l'écran simultanément.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les comptes 2020 à approbation.

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

7. Informations du Bureau du Conseil général

a. Eoliennes, création d'un groupe de travail en vue des votations du 26 septembre

Mme la Présidente donne la parole à M. Schafroth, Vice-Président.

« Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs,

Chères collègues,

S'il y a actuellement un thème très sensible, c'est bien celui des éoliennes. Aussi le Bureau du Conseil général s'est approché du Conseil communal pour lui proposer de collaborer. Le Conseil communal a trouvé que c'est une bonne idée et y adhère totalement.

Il a été discuté de la création d'un groupe de travail en vue du vote consultatif du 26 septembre 2021.



Ce groupe de travail n'a pour seul but que de préparer ce vote consultatif dans les meilleures dispositions, chacun doit pouvoir s'exprimer librement et toutes les tendances doivent pouvoir présenter leurs arguments, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Le but, tant du Conseil communal que du Conseil général, est d'informer le mieux possible la population de notre commune du vote consultatif qui aura lieu en septembre 2021. Il doit y avoir une totale transparence.

Sonja Walter et moi-même allons aborder le sujet de la constitution de ce groupe de travail avec le bureau rapidement.

Il va de soi que nous serons à l'écoute de la population.

Ce groupe de travail cessera ses activités après le vote consultatif du 26 septembre 2021.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Mme la Présidente. »

b. Rémunération des membres du Conseil général

En attendant la mise en place du règlement du Conseil général, Mme la Présidente demande à chaque membre de noter les heures consacrées au Conseil général (séance de groupe, séance de commission, etc.). Un fichier type leur sera transmis afin de faciliter le décompte pour le dédommagement.

c. Mise à disposition des salles communales pour les groupes du CG

Mme la Présidente fait part au Conseil général de la décision du Conseil communal de mettre à disposition les salles communales pour les réunions de groupe gratuitement. Ceci une fois par groupe avant les séances du Conseil général et jusqu'à la réouverture des restaurants.

d. Rémunération de la secrétaire

Mme la Présidente annonce que ce point a été réglé et que l'information sera communiquée au Conseil communal prochainement.

e. Création d'un groupe de travail : Règlement du Conseil général

Les chefs de groupes ont communiqué les noms des personnes intéressées au Bureau du Conseil général. Ce groupe de travail sera chapeauté par le Bureau qui prendra contact avec ces personnes.

8. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à M. Martin Moosmann, Syndic.

Maintenant que tous les membres des commissions sont élus, M. le Syndic félicite tous les membres élus et se réjouit de collaborer avec eux.

M. le Syndic explique le problème survenu lors des dernières élections. Le 7 mars dernier, les résultats des élections au Conseil communal n'ont pas été affichés aux piliers publics ni postés sur le site Internet de la Commune. Le lendemain, un article de presse a sous-entendu que le bureau communal n'avait pas fait son travail correctement. Or cela n'est pas le cas, un problème informatique a eu lieu au niveau du Canton. M. le Syndic lit la déclaration du Canton qui précise que le bureau communal n'a commis aucune erreur.



Dans le futur, les décisions les plus importantes du Conseil communal seront publiées sur Internet.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et donne la parole à M. Daniel Aeschlimann.

a. AESC 2040

M. Daniel Aeschlimann fait une présentation du dossier « AESC 2040 ». Ce projet fait l'objet d'un référendum obligatoire le 26.09.2021.

L'Association de communes AESC est une société de droit public. Selon les statuts de l'association (art. 34, al. 2), les investissements supérieurs à 10 millions de francs sont soumis au référendum obligatoire et doivent être soumis au vote du corps électoral.

La nouvelle STEP présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'une étape d'élimination des micropolluants (EMP)
- Respect des objectifs stricts d'élimination du phosphore et amélioration générale de la qualité des effluents
- L'efficacité économiquement plus efficace des eaux usées et une plus grande sécurité opérationnelle
- Tous les bassins et machines logés dans des espaces clos et donc confinement des émissions sonores et olfactives

La nécessité d'agir face aux nouvelles normes et à l'obligation d'éliminer les micropolluants a servi comme déclencheur à l'association AESC à commander une étude de faisabilité. Cette étude devait examiner comment et à quel endroit une extension de la station existante pourrait être construite afin de trouver une solution optimale sur le plan écologique et économique pour l'évacuation des eaux usées des 10 communes membres.

M. Aeschlimann présente les plans de la nouvelle STEP.

L'extension permettra de créer une nouvelle STEP à la pointe de la technologie. Elle garantit une meilleure sécurité de fonctionnement et offre en outre de nombreux avantages :

- La qualité des eaux usées traitées dans l'effluent de la STEP est généralement améliorée. Pour le phosphore en particulier, la valeur plus stricte prescrite de 0,2 mg/l est atteinte
- La nouvelle installation sera intégrée de manière optimale dans l'environnement et réalisée aussi près de la nature que possible
- La nouvelle STEP sera non seulement écologique mais aussi visuellement améliorée
- Les bassins et les machines seront logés dans des espaces clos, empêchant ainsi les émissions de bruit et d'odeurs

Le projet a reçu l'aval et est soutenu par le canton de Fribourg.



Les suites du projet :

- 29.06.2021 : Assemblée des déléguées
- Fin août : envoi du message aux électeurs
- Fin août/septembre : présentation du projet à 3 endroits
- 26.09.2021 : votation

M. Aeschlimann demande si quelqu'un a des questions ou des remarques.

Mme Plancherel demande si le Conseil communal a des informations sur la route de contournement.

M. Aeschlimann répond que cela ne dépend pas de la Commune, cette route a été écartée par le Canton. La nouvelle STEP sera au même niveau que la route actuelle.

Mme Plancherel demande si la mise en séparatif de Pensier avance et si la route sera faite au même moment.

M. Aeschlimann répond que la mise en séparatif ne fait pas partie du projet de la nouvelle STEP. Cela ne fait pas partie des budgets déjà établis mais que le projet n'est pas oublié.

M. Leon demande ce qu'il se passera si le projet est refusé lors de la votation.

M. Aeschlimann dit que cela sera expliqué dans le message que les électeurs recevront à la fin du mois d'août.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie M. Aeschlimann.

b. Eoliennes

Premièrement, M. Mario Wüthrich, en tant que conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, tient à féliciter les nouveaux membres de la Commission et se réjouit de collaborer avec eux.

M. Wüthrich fait une présentation du projet « Eoliennes » contenant l'historique et la situation actuelle du projet.

La base des projets éoliens actuels a été posée dans le Plan directeur cantonal approuvé par la Confédération.

Pour rappel, un 1^{er} projet avait été présenté aux habitant(e)s de Misery-Courtion en 2013. Courtepin n'était alors pas concerné.

Quelques échanges de courriels entre 2017 et 2019 pour organiser la séance d'informations et de présentation de l'état du projet « Colline de la Sonnaz » par Greenwatt en date du 5 septembre 2019.

Le Conseil communal a certes discuté du projet durant cette période, tout en gardant toujours la même position, à savoir qu'il n'est, à ce stade, pas possible de prendre position.

Cette position neutre du Conseil communal repose sur le manque d'informations concrètes sur les conséquences d'un tel projet.



Divers articles de journaux, courriers de lecteurs, et surtout des propos virulents sur les réseaux sociaux ont circulé dès l'automne passé au sujet de lettres d'intention confidentielles signées par des communes fribourgeoises.

Plusieurs citoyennes et citoyens demandent l'accès aux documents selon la Loi sur la transparence pour savoir si la commune de Courtepin a aussi signé cette lettre d'intention.

Le Conseil communal répond à toutes les demandes que la Commune n'a pas signé cette lettre d'intention et ne donne pas suite à la demande d'accès aux procès-verbaux des séances du Conseil communal, en vertu de la Loi sur les communes et la Loi sur la protection des données.

Les requérants interviennent auprès de la Préposée à la transparence afin de forcer la commune à donner suite à leurs demandes.

Un communiqué de presse du Conseil communal en date du 23 mars 2021 indique que la commune de Courtepin n'a pas signé de lettre d'intention.

Un accord de médiation signé entre la commune et les requérants aux informations en date du 30 mars 2021 est publié sur le site internet de la commune.

Les communes de Vuisternens-devant-Romont, Villorsonnens et Le Flon ont signé ces lettres d'intention.

M. Wüthrich demande si quelqu'un a des questions ou des remarques.

Mme Andrey demande ce que signifie exactement le fait que Greenwatt laisse la main aux communes pour la suite du projet.

M. Wüthrich répond que le Conseil communal étudie la question en ce moment.

La parole n'est plus demandée.

9. Recommandation du Conseil général au Conseil communal de maintenir la votation consultative du 26 septembre 2021 concernant le parc éolien

Mme la Présidente ouvre le débat.

M. Jean-François Haas ne comprend pas pourquoi la date devrait être changée.

M. Walter dit que sa proposition était justement de ne pas changer la date de la votation.

Mme Plancherel explique que le plan cantonal est toujours en vigueur, le Conseil d'Etat analyse, en ce moment, la situation en cas de refus des éoliennes. Le projet n'est pas « mort » mais Greenwatt donne « la patate chaude » aux communes. La votation consultative sera un atout pour de futures discussions avec Greenwatt.

M. Vinard n'apprécie pas le débat pour et contre. Il pense que la commune et le groupe de travail doivent demander des informations pour constituer un dossier. Il demande si un tel dossier existe déjà.

M. Leon répond que des informations et des documents existent, il faut les chercher. Le but de la votation consultative est de prendre la température de la population.



Mme Plancherel précise que le Bureau a décidé de créer le groupe de travail dans l'objectif de réunir tous les documents.

M. Vinard dit que ce vote est émotionnel. La date n'est pas importante. Il y a un risque si la population ne reçoit pas d'information. Il faut sortir de l'émotionnel.

Mme Riedo précise que le Bureau a demandé que le groupe de travail soit neutre, afin d'être objectif.

M. Daniel Werro est d'accord avec M. Leon, il faut chercher les informations.

M. Haas explique qu'il existe un rapport du canton qui recense les menaces sur les animaux. Il y a également d'autres documents qui expliquent les effets des éoliennes sur la santé, la baisse de la valeur des maisons et sur le fait qu'il n'y a pas assez de vent. Les opposants ne sont pas que des émotionnels.

M. Stöhr dit que le Conseil communal a besoin d'une direction. Il a souvent été attaqué sur sa position. S'il avait pris une décision cela aurait été dommageable. Le Conseil général doit soutenir le Conseil communal, il en a besoin.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente soumet la proposition à approbation.

La proposition est approuvée à la majorité.

10. Divers

Mme la Présidente demande si quelqu'un a une question ou une remarque.

Mme Hayoz Helfer demande la parole. Elle s'excuse de son intervention en début de séance. Etant de langue allemande, le bilinguisme est très important pour elle et elle souhaite que les débats se fassent dans les deux langues.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 23h16 en remerciant tous les participants et en rappelant de respecter les mesures sanitaires en sortant par rangée et en ne se réunissant pas à l'extérieur.

La prochaine séance aura lieu le 6 octobre 2021 à 20h.

Courtepin, le 27 mai 2021

La Présidente :

La Secrétaire :

Sonja Walter

Joëlle Martinucci